

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N° 15_CC_2018_CCDS

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES VACANCES 2018

Séance du 3 avril 2018

Date de convocation : 30 mars 2018 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-huit et le trois avril à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Françoise FREDOC, Jean-Claude HORTH, Wansy JEAN-FORT, Jacquy PIERRE-MARIE, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Denis BURLLOT à Françoise FREDOC
Enrico WILLIAM à Didier BRIOLIN
Daniel MANGAL à François RINGUET
Isabelle NIVEAU à Jacquy PIERRE-MARIE
Justine SAIBOU à Vanessa BOIS-BLANC CHASE
Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC à Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Armide MATHIEU, Annie ROBINSON-CHOCHO, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois temporaires nécessaires au fonctionnement des services.

A ce titre, la CCDS souhaite mettre en place une action en faveur des jeunes durant la période estivale (juillet/août) afin d'une part de leur permettre d'avoir une expérience professionnelle dans la fonction publique et d'autre part de venir en aide aux différents services communautaires et municipaux dans les tâches d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et des emplois administratifs (accueil – secrétariat – guichet) alors que l'effectif des agents serait réduit.

Ce projet s'étendra sur l'ensemble du territoire des savanes et permettra de recourir à du personnel saisonnier (200 personnes) pour un budget de 135 000€. Les emplois seront ouverts aux personnes scolarisées ayant 16 ans révolus. Il est possible pour une même personne de bénéficier de ces emplois au maximum 2 fois sur 2 années non successives.

Ces jeunes seront recrutés sur une période de deux semaines à 20h et rémunérés au SMIC soit un salaire net de 500€ (environ). L'accueil et l'affectation de ces jeunes seraient confiés en partie à la CCDS et aux communes selon la répartition suivante :

COLLECTIVITES	POPULATION	REPARTITION
CCDS	30 902	4
KOUROU	25 868	166
IRACOUBO	1 931	10
SINNAMARY	2 984	18
SAINT-ELIE	119	2

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à :

- la création de 200 emplois temporaires pour accroissement saisonnier d'activité, d'agents administratifs, techniques, sociaux et animateurs pour la période de juillet et août 2018
- la répartition des effectifs dans chaque collectivité :
 - o CCDS : 4
 - o Kourou : 166
 - o Iracoubo : 10
 - o Sinnamary : 18
 - o Saint-Elie : 2»

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique, article 3-2 ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement dont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et celui-ci doit mentionner sur quel grade et quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la création de la Communauté de Communes Des Savanes par arrêté de Monsieur le Préfet de Guyane n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 22/03/2018 ;

Ayant entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

Article 1er : DECIDE de créer 200 emplois temporaires pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux mois (juillet et août 2018).

Article 2 : PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 20 heures sur une période de deux semaines par personne

Article 3 : DECIDE que la rémunération sera au coût horaire du SMIC en vigueur.

Article 4 : HABILITE l'autorité à recruter 200 agents contractuels pour pourvoir aux emplois temporaires d'agents administratifs, techniques, sociaux et animateurs.

Article 5 : APPROUVE la répartition des effectifs comme suit :

COLLECTIVITES	POPULATION	REPARTITION
CCDS	30 902	4
KOUROU	25 868	166
IRACOUBO	1 931	10
SINNAMARY	2 984	18
SAINT-ELIE	119	2

Article 6 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de procurations : 06

Nombre de votants : 21

Pour : 20 (dont 06 procurations)

Contre : 01

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 3 avril 2018
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,



François RINGUET

Ghislaine STANISLAS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 17 avril 2018 14:02
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte [UNSCANNED]
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20180417-11066.xml; 973-200027548-20180403-15_CC_2018_CCDS-DE-1-2_9047.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-04-17

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 15_CC_2018_CCDS

Objet acte: CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES VACANCES 2018

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.2.1-Créations/Transformations/Suppressions d'emplois contractuels

Identifiant Acte: 973-200027548-20180403-15_CC_2018_CCDS-DE
